

Saint-Victor de Buthon

Un peu de discorde à Saint-Victor-de-Buthon

Juillet 1837

Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Nogent-le-Rotrou,

Monsieur le sous-préfet,

Les électeurs et habitants soussignés de la commune de Saint-Victor-de-Buthon, sûrs d'être écoutés dans la juste demande qu'ils vous adressent ; vous prient de vouloir bien avoir égard à leur proposition de deux candidats pour les charges de maire et d'adjoint ; La commune ayant besoin de tranquillité vient de manifester dans le nouveau choix des conseillers combien elle soupirait après l'instant où elle pourrait se donner de semblables administrateurs, sa non nomination, ou plutôt l'éloignement total des six conseillers sortant est assez significative pour qu'il ne soit pas besoin de s'expliquer plus au long.

Les hommes que nous désirons n'appartiennent point à l'un de ces deux partis qui ont trop longtemps agité la commune, de là notre vif espoir d'amélioration dans les esprits puisse de choix ramener l'union si nécessaire après laquelle nous soupirons de tous nos vœux.

Il est bon que vous sachiez Monsieur le Sous-Préfet qu'un très grand nombre d'habitants de Saint-Victor ne savent pas signer et que c'est la cause pour laquelle cette réclamation n'est pas revêtue d'un plus grand nombre de signatures.

Sans vouloir entraver en rien votre résolution permettez-nous de vous proposer MM Martin Denis et Lejeune Jean propriétaires et veuillez accéder à notre demande,

Et croire d'avance et pour toujours à la reconnaissance des soussignés qui se disent comme par le passé,

Monsieur le Sous-Préfet,

Vos très humbles serviteurs.

Saint-Victor-de-Buthon le 14/06/1837

Suivent les signatures

J. Valer De Bulhon, le
quatorze juin mil huit cent-
vingt sept.

Monsieur le Sous Préfet.
vos très humbles serviteurs.

Garreau
Joucault
Jouin Fayot
Legoux J. Denis.
Jeanfala.
Jumeau
Montier
Rousseau.
Gordier

Coccardin
Soullain
Hardy
Denis blor.
Jean Louis le
Jacques
Pierre
De Montautan
Joucault fils

Legout.
Gillat
coître. Martin Luce
laelet.
Aville nov. 24.
Novy
Bailleur
Moreau

Lejeune fils.
Lejeune François
Brière. Lormeau
hardy
Julien Fayot
Novy
Bailleur
Moreau

Saint-Victor-de-Buthon le 19/06/1837

A Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Nogent-le-Rotrou

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser, 1° les procès verbaux d'élection, 2° les tableaux des conseillers municipaux, 3° une protestation contre l'élection.

Arrivant de Paris, je n'ai pas été peu surpris de trouver sur le bureau cette protestation, je ne sais comment m'expliquer pour m'excuser des faits qui me sont imputés dans cette pièce à la vérité. Il s'est trouvé plusieurs bulletins dont les noms étaient douteux et illisible, je les ai laissés de côté jusqu'à la fin du dépouillement sachant que tous ceux qui étaient nommés avaient à peu près majorité, pensant qu'il n'y avait qu'eux qui pourraient attaquer. L'élection contestant le bureau sans avoir obtenu de réponse soit défaut de connaissance ou indifférence, je me suis permis de prononcer que ces bulletins étoient le nom de ceux qui arrivaient à la majorité, pour m'éviter un second tour de scrutin, qui s'est passé à eu lieu. J'ai donc fait brûler ces bulletins avec les autres, je les ai donc proclamés membres du conseil municipal. Le mardi suivant au marché de la Loupe, il s'est trouvé des vexations de toutes manières, par les entrants et leur suite, contre les sortants. Ceux qui attaquent l'élection sont les deux plus anciens scrutateurs et autres, voyez Monsieur ce que vous aurez à décider à ce sujet, vous allez vous trouver, M. le sous-préfet embarrassé pour le choix d'un Maire.

Je vous assure que je suis satisfait d'être débarrassé d'une pareille charge. Ce qui me fait peine pour la commune c'est de voir des hommes incapables, n'étant pas dans le cas de nous représenter dans aucune circonstance. Ils peuvent être des honnêtes gens, mais sans connaissance la réparation de nos chemins souffriront, il faudrait quelqu'un qui leur fasse sentir les nécessités, les besoins et la force de la loi, ils sont tous indifférents à ce sujet.

Je sais que ces Messieurs qui ont cabalé ou couru la commune pour vous présenter deux candidats pour remplir les fonctions de maire et adjoint, connaissant tous les membres du conseil je me trouve embarrassé pour vous faire remarquer un choix, vous pouvez prendre un maire dans ceux qui vous sont présentés par la cabale, toutefois il faut nous laisser M. Henry pour adjoint vu qu'il refuse la place de Maire qu'il remplirait avec connaissance, étant adjoint ces avis pourront être avantageux à la commune et de grande utilité pour nos chemins

J'ai l'honneur, Mr le Sous-préfet avec considération distinguée et votre tout dévoué serviteur

Saint-Victor-de-Buthon le 3 juillet 1837

A Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Nogent-le-Rotrou

Monsieur,

Je me proposais d'avoir l'honneur de passer à votre bureau durant les élections pour avoir un entretien avec nous ; une forte indisposition causée par la fatigue du voyage m'a forcé de me mettre au lit le restant du jour.

Ayant réfléchi à l'entretien que j'ai eu avec vous le jour de Saint-Jean, relativement à la nomination d'un maire et d'un adjoint, vous m'avez dit que M. Henry ne pouvait être adjoint avec le Sieur Martin, crainte de discorde, ils ne sont pas mal ensemble. Les membres du conseil restants sont fâchés de voir que vous paraissiez donner la préférence aux nouveaux étant des hommes incapables, n'ayant jamais connu l'administration ; ceux qui depuis 1830, sont en fonctions, quoiqu'ils n'aient pas les connaissances requises, ils sont au moins plus capable de remplir ces fonctions que ceux que la cabale vous présente.

Il vous a été présenté une pétition ; j'ai appris qu'elle avait été signée par des personnes peu intéressées, même des enfants ; bien peu d'électeurs l'ont signée.

Je vous ai dit que je donnais mon avis pour le sieur Martin, vu qu'il était brave homme ; il est impossible au sieur Lejeune de remplir les fonctions d'administrateur vu son grand âge ; ses affaires personnelles sont gérées par d'autres ; si vous nommez un maire et un adjoint dans les nouveaux, les anciens se trouveront écartés, ils donneront tous leurs démissions. Pour prévenir à un pareil inconvénient, et réunir les opinions, il nous faut nommer un Maire actif, vigilant, qui aie l'adresse de persuader, il n'y en a qu'un seul dans les douze, c'est M. Henry. Il m'a toujours refusé, je lui ai fait observer que s'il n'acceptait pas, que la commune serait en souffrance, il m'a promis à la fin de la faire si il était nommé. L'administration supérieure lui faisant sentir ses devoirs, il persuadera, et les affaires arriveront à leur fin comme par le passé. Je vous ai dit que son état paraissant lui être nuisible pour être maire, étant adjoint il conduirait le Sieur Martin ; ayant réfléchi que ce dernier était un homme d'un âge avancé, insouciant, trop attaché à ses intérêts personnels, il n'aura pas la connaissance et l'adresse de persuader pour l'utilité de la commune, il trouvera toujours tout bien, il l'abandonnera laissant les chemins en souffrance mal confectionnés. L'administration supérieure aura le désagrément de se voir forcée de nous imposer d'office contre la volonté du Maire et du conseil. Je vous parle sans opinion, les anciens comme les nouveaux membres du conseil ne sont pas mal ensemble, pour parvenir à réunir les esprits, voilà mon avis, il faut nommer M. Henry maire, il s'acquittera de cette place avantageusement, puisque jusqu'à ce jour, il l'a toujours fait en mon absence, et lui donner pour adjoint le Sieur Leboucq Louis. Ils sont très bien ensemble, tout ira comme par le passé, personne ne donnera sa démission, vous ne pouvez pas prendre de mesure plus convenable.

Je vous prie de m'annoncer par courrier si vous acceptez cette proposition ou non ; ou si mieux vous préférez une réclamation des habitants et des électeurs de cette commune, on vous la fera parvenir.

Je suis, M. le sous-préfet avec ma parfaite considération, votre tout dévoué serviteur.

Le Maire Boutry

- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

Nous Jean François Victorien Boutry, Maire de la commune de Saint-Victor-de-Buthon soussigné

Devant nous s'est présenté le Sieur Laillet François fils cultivateur demeurant à Damartin en cette commune, lequel nous a déclaré qu'à la suite des élections le sieur Lejeune François fils, cabaretier en ce bourg a été chez lui avec une réclamation qui a pour objet de demander un maire et un adjoint ce nommant M. Henry Maire et Martin ne sachant pas bien lire, sa bonne foi a été trompée en apprenant qu'il était question sur la réclamation de demander pour Maire le sieur Martin et le sieur Lejeune père pour adjoint, ayant été trompé il déclare retirer sa signature et protester contre un pareil choix déclarant accorder sa signature qu'aux Sieurs Henry et Le Boucq.

Tout ce que dessus avons rédigé la présente déclaration en présence du déclarant qui a signé avec nous après lecture faite

En mairie de Saint-Victor de-Buthon le 09/07/1837

Laillet électeur - Boutry Maire

- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

Les électeurs et les habitants de Saint-Victor-de-Buthon, canton de la Loupe

A Monsieur le Préfet d'Eure-et-Loir

Monsieur le Préfet

Par suite des élections communales de notre commune, tous les membres sortant ont été remplacés par des personnes qui ne peuvent convenir sous aucun rapport ; par suite des dissensions qui se sont élevées à la commune en 1830 et 1831.

Que si l'autorité supérieure désignait dans ces derniers membres un maire et un adjoint, elle exposerait cette commune à de nouveaux malheurs.

C'est pourquoi, les soussignés supplient Monsieur le préfet de nommer maire de cette commune le sieur Joseph Henry, adjoint et membre du conseil municipal depuis 18 ans.

Et pour adjoint, le Sieur Leboucq, (Louis) propriétaire demeurant à Gravard, aussi commune de Saint-Victor de Buthon.

Dans l'espérance de voir leur demande réalisée, ils ont l'honneur d'être ;

Monsieur le Préfet, vos respectueux serviteurs

Le Préfet de l'arrondissement
Maire de cette commune
le sieur Joseph Henry,
adjoint, et membre du conseil
municipal depuis 18 ans.

Et pour adjoint le sieur
Péloucy, (Jean) propriétaire
demeurant à Gravard, aussi
commune de St. Victor de
Bulbon;

Dans l'assurance
de voir leur demande
réalisée, ils ont l'honneur
d'être;

Monsieur le Préfet
Vos respectueux serviteurs

Houssaye Elécteur
Lepoivre Elécteur
Goulai Julien Elécteur
Lemaître Elécteur
Georges Elécteur

Jean Boulay Deux Elécteur
Charles Marchand Elécteur
Victor Lorrain

Prophète piton Elécteur
Rostaux Elécteur

St. Victor de Bulbon
le 4 juillet 1837

Lemonty Dorecaux

Elizabellus
tenturiev

Beaufour de Charro

Deurlebich de Die
Lepoivre fils. Bouquet

~~Liberge-Loudin~~
Liberge-Loudin

Louis François Chevalier

Eugène David

Leclercq

Donis Jeclat

Chevalier

his femme Suzanne Jeanloue

francois guespe peltation

jean Louis barody

pierre pitrou

leclercq pierre menager

qu pour legalisation des signatures ci dessus, et d autre part
sinner et veritable, dont fait Election d'arrondissement, le restant
étant en partie tout Election Communes, Certifie la fignature de
le d'arrondissement d'arrondissement, et est a dire que le d'arrondissement
le d'arrondissement d'arrondissement, pour l'arrondissement de nos Chevaliers, les nouveaux
ont prouvé de se d'arrondissement de faire des Prestations
Le maire de St. Vite de d'arrondissement le 10 Juillet 1937



Le Maire
Noury

Le Conseiller d'arrondissement d'arrondissement qui fignature l'arrondissement
de la fignature de d'arrondissement de d'arrondissement, le d'arrondissement
qui d'arrondissement d'arrondissement de d'arrondissement M. d'arrondissement
d'arrondissement, d'arrondissement de d'arrondissement de d'arrondissement
la demande de d'arrondissement de d'arrondissement
L'arrondissement de d'arrondissement d'arrondissement d'arrondissement

M. d'arrondissement

Objet : Présentation des maires et adjoints

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous adresser mon état de présentation des maires et adjoints. Cet état ne présente que quelques lacunes que je comblerai d'ici à quelques jours. J'attends pour cela plusieurs renseignements qui me manquent et qui ne peuvent tarder à me parvenir.

J'ai laissé en blanc les noms du maire et de l'adjoint de Saint-Victor. Trois combinaisons représentant les trois partis qui divisent cette commune sont en présence et se disputent votre choix. D'un côté on désire es Sieurs Henry et Leboucq ; c'est l'extrême gauche. De l'autre les Sieurs Foucault et Housseau, c'est l'extrême droite. De l'autre enfin, les sieurs Martin et Lejeune, c'est le juste milieu. J'opine pour le juste milieu. Cependant, j'ai dit aux divers prétendants qui sont venus me voir à plusieurs reprises, que je laisserai à vous seul le soin de cette nomination, sans vouloir aucunement m'en mêler. Comme de quelque manière que la nomination soit faite, elle mécontentera nécessairement une partie de la commune, je désire paraître neutre dans cette question. Ce qui me contrarie c'est de voir 8 électeurs qui ont voté pour M. de Salvaudy, prendre à cœur la cause du Sieur Henry, j'espère leur faire entendre raison, en les convainquant que je suis étranger à la décision prise. Ils seront plus disposés à m'écouter que si cette décision était de mon fait. Les gens de Saint-Victor sont fort difficiles à manier. Vous trouverez ci-jointes les deux pétitions qui m'ont été adressées, et plusieurs lettres qui m'ont été écrites relativement à cette affaire.

Epilogue

Monsieur Henry n'a jamais été maire, Denis Martin est resté maire jusqu'en 1843

- :- :- :- :- :- :- :- :-